



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

A
Monsieur le Ministre
Aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 10 AOUT 2016

Objet : Question parlementaire n° 2221 du 11 juillet 2016 de Messieurs les Députés Max Hahn et Claude Lamberty.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de la Sécurité intérieure,
La Secrétaire d'Etat

Francine CLOSENER

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°2221 du 11 juillet 2016 des honorables députés Max Hahn et Claude Lamberty.

Jusqu'en 2014, le nombre maximal de volontaires de police autorisés par le Gouvernement se situait entre 50 et 65. En 2015 le Gouvernement a décidé d'admettre à la formation de base les 106 candidats ayant réussi les épreuves de sélection. Lors de sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil de Gouvernement a décidé d'admettre à la formation de base l'ensemble des candidats qui réussiront les épreuves de sélection.

La Police s'est engagée à offrir les infrastructures nécessaires pour assurer une formation de qualité à tous les volontaires de police.

L'Ecole de Police a pris des mesures visant à optimiser la gestion des moyens et le management. Par ailleurs, des projets d'aménagement infrastructurels ont été engagés. Ainsi, l'ancien réfectoire et l'ancienne cuisine sont réaménagés en trois salles de classe pouvant accueillir 40 élèves chacune, la salle des fêtes est transformée en salle informatique avec 85 postes de travail et les capacités en armoire-vestiaires sont augmentées à 110 unités pour les volontaires de police de 2^e année.

Il est par ailleurs prévu que l'Ecole de Police puisse recourir ponctuellement à la salle de conférence de la direction de la circonscription régionale de Luxembourg.

Il subsiste certains problèmes infrastructurels au niveau des vestiaires et des sanitaires du Centre National des Sports et de l'absence d'une salle sociale pouvant accueillir les volontaires de police de 2^e année, non casernés, pendant la pause de midi.

L'Ecole de Police dispose d'un pool de 14 camionnettes auquel elle peut constamment recourir, de manière flexible et suivant les besoins. En cas d'impasse prévisible, pouvant survenir en cas de déplacement simultané de tous les volontaires en même temps, la Police prévoit de recourir à des camionnettes de location.

En ce qui concerne les ressources humaines, l'effectif du cadre enseignant de l'Ecole de Police est resté constant au cours des dernières années. Afin de faire face à la politique de recrutement renforcée, l'Ecole de Police figure parmi les unités à renforcer dans la stratégie quinquennale d'affectation du personnel de la Police grand-ducale. A court terme, la Police a affecté deux fonctionnaires supplémentaires à l'encadrement de l'Instruction tactique de base.